

Egout auxiliaire de la rue Wellington, au coût de	102,000
Egout-collecteur, rues Forsyth, Chambly et Stadacona, au coût de	95,000

Les crédits ci-dessus ayant été votés par le Conseil, le 15 février 1915.

5.—(24370) Soumis un rapport du Département en Loi, recommandant le rejet de la réclamation W. L. Maltby, pour la possession d'une lisière de terrain, rue Saint-Martin.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De rejeter ladite réclamation, conformément au rapport du Département en Loi.

6.—Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: Que la résolution du Bureau, en date du 19 février 1915, à l'effet de payer un compte de M. C. Degrelles, au montant de \$302.50, en rapport avec l'exécution de travaux d'amélioration au Parc La Fontaine, soit reconsidérée et annulée, et

Il est, en outre,

Résolu: Que le Secrétaire soit prié de retourner ledit compte à M. Degrelles, en lui demandant d'en présenter un autre, qui soit conforme à l'arrangement intervenu entre la Ville et lui, pour la surveillance de ces travaux.

7.—(25449) Soumis un rapport du Département en Loi, recommandant le rejet de la réclamation du Notaire Beauchamp, en rapport avec le raccordement d'un drain privé, au canal d'égout de la rue Saint-François-Xavier, quartier Longue-Pointe.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De rejeter ladite réclamation, conformément au rapport du Département en Loi.

Son Honneur le Maire prend son siège.

8.—(25572) Soumis un rapport du Département en Loi, recommandant le paiement à M. J. Emile Vanier, d'un compte de \$50, pour services professionnels rendus, dans la cause de "Queen Insurance Company of America" vs Montreal Water & Power Co., et La Cité de Montréal, et Wilfrid Duquette, défendeur en arrière-garantie.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: D'autoriser le paiement dudit compte.

9.—(25381) Soumis un rapport du Département en Loi, déclarant que la demande de M. S. Cauchon, pour permis d'ériger une bâtisse, à l'angle de la rue Villeray, ne peut lui être accordée, tant que les lignes projetées, pour l'ouverture ou l'élargissement de la rue Villeray, aux différentes largeurs indiquées sur le plan préparé à cette fin, n'auront pas été dûment autorisées par le Conseil, et homologuées par la Cour.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport, et d'informer M. Cauchon en conséquence.

10.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De donner instructions au Surintendant des Achats et des Ventes de voir à ce qu'à l'avenir, lorsque des propriétés devront être vendues, pour des matériaux de démolition, il y ait une affiche (laquelle devra être employée dans tous les cas) de placée sur ladite propriété, au moins 15 jours avant la vente des matériaux de démolition.

11.—(25479) Soumise une communication de la Banque Provinciale du Canada, demandant à la Ville d'accepter un certificat de dépôt, au lieu d'un chèque accepté des soumissionnaires, pour les différents travaux municipaux.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'informer la Banque Provinciale que le Bureau des Commissaires a déjà pris sur cette question une décision, en vertu de laquelle les chèques acceptés pour un an sont gardés chez le Trésorier, et non encaissés, et que la Ville ne paie pas d'intérêt dans ces cas.

Auxiliary sewer in Wellington street	102,000
Main sewer in Forsyth, Chambly and Stadacona	95,000

The above appropriations having been voted by Council on the 15th February 1915.

5.—(24370) Submitted a report from the Law Department, recommending that W. L. Maltby's claim re ownership of a strip of land on St. Martin street, be rejected.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said claim be rejected, as per the report of the Law Department.

6.—On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That the resolution of the Board, adopted on the 19th February 1915, authorizing the payment to Mr. C. Degrelles of an account amounting to \$302.50 in connection with the improvements to La Fontaine Park, be reconsidered and annulled, and it was, furthermore,

Resolved: That the Secretary be instructed to return said account to Mr. Degrelles, and to ask him to prepare another account as per agreement entered into between the City and the latter for the supervision of said works.

7.—(25449) Submitted a report from the Law Department, recommending that the claim made by Mr. Beauchamp, Notary, against the connection of a private drain with the sewer in St. Francis Xavier street, Longue Pointe Ward, be rejected.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said claim be rejected as per the report of the Law Department.

His Worship the Mayor took his seat.

8.—(p5572) Submitted a report from the Law Department, recommending that Mr. J. Emile Vanier be paid an account of \$50 for professional services rendered in the case of the Queen Insurance Company of America vs. the Montreal Water & Power Co. and the City of Montreal and Wilfrid Duquette, defendant in arrière-garantie.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: To authorize the payment of said account.

9.—(25381) Submitted a report from the Law Department, stating that the application from Mr. S. Cauchon for permission to erect a building corner of Villeray street, cannot be granted to him, as long as the proposed lines for the opening or widening of Villeray street, to the different widths shown on the plan prepared for that purpose, have not been duly authorized by Council and homologated by the Court.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: To concur in said report and to inform Mr. Cauchon accordingly.

10.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That instructions be given to the Purchasing and Sales Agent to see that, in future, when old building materials are to be sold, a poster (to be used in all cases) be placed on the property, at least 15 days before the sale of the said materials.

11.—(25479) Submitted a communication from the Provincial Bank of Canada, asking the City to accept a certificate of deposit instead of an accepted cheque, from tenderers for the different municipal works.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the Provincial Bank be informed that the Board of Commissioners has already adopted a resolution in virtue of which accepted cheques for one year are kept by the Treasurer and not cashed, and that the City does not pay any interest in such cases.